



Extrait du registre
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 19 Août 2010

L' an deux mille dix et le dix neuf Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM :

BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ROBIL Jarno

Absent(s) : Mme CHARTIER Sylvie, MM : BEAUNÉ Olivier, ORY Gilbert, SAVARD Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GUET Patrick, à M. LEONARD Jérôme, RAHAL Joseph à M. DUPUIS Pascal,

Excusé(s) : M. DESOEUVRE Joël

M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 13

Date de la convocation : 9 Août 2010

Date d'affichage : 9 Août 2010

SOMMAIRE

- **DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 COMMUNE**
- **DÉNOMINATION de RUE**
- **GAEC des HERRIE : DEMANDE de RÉGULARISATION d'UN ELEVAGE BOVIN AUTORISÉ**
- **INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE**
- **TABLEAU des EMPLOIS Maj. 15**
- **SUBVENTION pour RÉNOVATION des FAÇDES**
- **MODIFICATION du RÉGLEMENT de la SALLE POLYVALENTE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PHILIPPE (SARTHE HABITAT) présente le projet de convention de concession d'aménagement.

XXXXXXXX

Réf : 2010-65 - Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,
DÉCIDE comme suit les modifications au Budget Commune 2010 :

Compte	Libellé	Montant
1328/ONA	Subvention Bodin	- 60.000
20417/ONA	Subvention Bodin	+ 60.000
2315/0164	ERDF Gendarmerie	- 10.000
21318/0164	ERDF Gendarmerie	+ 10.000
2031/0165	CAUE Etude	- 4.000
2315/0163	CAUE Etude	+ 4.000
2031/0157	Vestiaires Football	- 15.000
2313/0177	Vestiaires Football	+ 15.000
2188/0160	Service à couverts	+ 4.200
1346/ONA	Participation M-L. Bodin	+ 4.200

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-66 - Objet : DÉNOMINATION de RUE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie qui prolonge la Rue de Belleville.
En effet, cette Rue accueille maintenant la Gendarmerie du GRAND-LUCÉ et ultérieurement d'autres habitations.

Le Conseil Municipal,

- DÉNOMME Rue de Belleville, la voie partant du carrefour de la Rue de l'Hôtel de Ville et du Centre Social et finissant Chemin de la Gonterie et Chemin des Vaumarquets.
- DIT que les services concernés seront informés de cette création ainsi que les riverains.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-67 - Objet : GAEC des HERRIE : DEMANDE de RÉGULARISATION d'UN ELEVAGE BOVIN AUTORISÉ

Monsieur Joël DESOEUVRE, Adjoint, fait part de la régularisation du dossier transmis par Monsieur le Préfet relatif au GAEC des Herrie "Le Petit Saint-Martin" à CHALLES.

Cet élevage bovin a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation N° 970/0041 délivré le 8 Janvier 1997 pour 94 vaches laitières.

La demande concerne l'actualisation des effectifs à 110 vaches laitières et la présentation d'une étude agro pédologique pour l'ajout d'environ 17,25 hectares sur les communes de SAINT VINCENT du LOROUËR et du GRAND-LUCÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ne formule pas d'observations particulières sur ce dossier.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-68 - Objet : INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987,

Vu la circulaire NOR/IOC/A/09/10906/C du 25 Mai 2009,

Vu la circulaire NOR/IOC/D/1002125/C du 12 Février 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Porte l'indemnité annuelle pour le Gardiennage de l'Eglise à 118,96 € - CENT DIX HUIT Euros et QUATRE VINGT SEIZE centimes - pour l'année 2010 à :

" Monsieur BAILLY François

Presbytère

72250 PARIGNE L'EVEQUE

Précise que cette indemnité :

est exonérée d'impôt sur le revenu en application du 1° de l'article 81 du Code Général des Impôts, n'est pas comprise dans l'assiette de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.)

n'est pas comprise dans l'assiette de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (C.R.D.S.)

Les crédits sont prévus au compte 6282 du Budget 2010.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-69 - Objet : TABLEAU des EMPLOIS Maj. 15

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 Mai 2010,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau de l'emploi suivant :

- Création d'un poste d'Adjoint technique à 35 H.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er Septembre 2010.

-DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2010.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-70 - Objet : SUBVENTION pour RÉNOVATION des FAÇADES

Le Maire rappelle la mise en place du Fonds d'aide à la rénovation des façades. Des demandes ont été formulées par les particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE le versement de 1.000 € à Monsieur CHARLOT Christian 2 et 4 Impasse du Puits 72150 LE GRAND-LUCÉ.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2010-71 - Objet : MODIFICATION du RÉGLEMENT de la SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE de modifier le règlement de la Salle Polyvalente - Article 9 -
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Il est évoqué les points suivants :

- Subvention pour rénovation de 2 façades Monsieur CHARLOT = adopté à la majorité.
- Chalet du jeu de boules
- Terrain multisports
- Cantine : travaux non encore terminés
- Cavités Rue Saint-Facile : réunion le 14 Septembre 2010
- Fenêtres école en cours
- 8 à HUIT : diagnostics en attente avant signature prévue le 14 Septembre 2010.
- Tracteur DEUTSCH : mise à prix à 6.000 €. Voir Villagri.
- La Maison FOUGERAY : 3 visiteurs
- Choix du service de couverts de la Salle Polyvalente
- Aménagement cimetière
- Planning Journées du Patrimoine
- Remerciements divers décès
- Subvention voyage Collège
- Subvention associations
- Modification du règlement de la Salle Polyvalente, suite aux impayés : adopté à la majorité.
- Problème d'impayés cantine, APS, études surveillées, salle polyvalente ... : une lettre sera adressée à chacun.
- Monsieur Gérard DEROUIN, Président du Tarot Club Lucéen demande la location du Gymnase + salle de danse le 28 Mai 2011 pour une compétition régionale de tarot et la salle polyvalente, les 27, 28 et 29 Août 2011 pour le Festival national de tarot. OK sur le principe.

La séance levée à 0 H 15.

MERCIER Nadine

TONDEUX Marie-France

THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise

GENDRON Brigitte

TRIBALLIER Marie-Thérèse

DUPUIS Pascal

ROBIL Jarno

LEBERT Thierry

BREBION Patrice

CHIRON Jean-Pierre

LEONARD Jérôme

